



**EQUESTRIAN  
CANADA  
ÉQUESTRE**

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**2024**



## TABLE DES MATIÈRES

Notre vision.....	3
Notre mission.....	3
Nos valeurs fondamentales .....	3
Sièges vacants .....	3
Conformément aux règlements administratifs, paragraphe 4.1 et 4.2 ( <i>Élection des administrateurs</i> ) .....	3
Limites à la durée du mandat, paragraphe 4.9 des règlements administratifs.....	3
Engagement.....	4
Compétences des candidates et candidats.....	4
Admissibilité : paragraphe 4.5 des règlements administratifs.....	4
Mises en candidature : paragraphe 4.6 des règlements administratifs.....	5
Dossiers de candidature .....	5
Questions .....	5
Dates importantes.....	6
Formulaire de candidature et d'acceptation.....	6



Chères candidates, chers candidats potentiels,

Merci de votre intérêt à siéger au sein du conseil d'administration de Canada Équestre (CE).

Veillez noter qu'en cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

## Notre vision

Favoriser l'amour des chevaux et du sport pour la vie.

## Notre mission

Rassembler les adeptes du milieu équestre canadien autour de l'excellence, dans une approche inspirante toujours au service des gens et de leurs chevaux.

## Nos valeurs fondamentales

- ❖ Responsabilité
- ❖ Communauté
- ❖ Qualité
- ❖ Fierté

Pour en savoir plus sur la gouvernance et les opérations de Canada Équestre, veuillez visiter le site Web [www.canadaequestre.ca](http://www.canadaequestre.ca).

## Sièges vacants

Trois (3) administratrices ou administrateurs seront élus en 2024.

## Conformément aux règlements administratifs, paragraphe 4.1 et 4.2 (Élection des administrateurs)

Sous réserve de toute augmentation ou diminution par le conseil d'administration dans les limites minimales et maximales fixées dans les statuts, le nombre d'administrateurs à élire lors d'une assemblée annuelle est le nombre d'administrateurs dont le mandat expire la même année que l'élection.

Trois (3) administratrices ou administrateurs seront élus pour un mandat de trois (3) ans se terminant en 2027.

## Limites à la durée du mandat, paragraphe 4.9 des règlements administratifs

Aucun administrateur ne peut exercer plus de trois (3) mandats consécutifs de trois ans. L'accomplissement d'un mandat incomplet n'est pas considéré comme faisant partie de la limite du mandat. Les mandats des administrateurs sont échelonnés afin d'équilibrer la continuité et les nouvelles perspectives



## Engagement

Vous devez être prêts à consacrer environ 20 heures par mois au conseil d'administration, notamment pour des téléconférences mensuelles, une réunion possible en présentiel, des tâches liées au comité, et autres. Les administratrices et administrateurs élus doivent prioriser les réunions du conseil et participer activement aux travaux du comité. Cet engagement est essentiel à la réussite de CE. Veuillez examiner les [règlements administratifs](#), le [manuel de gouvernance](#) et le [Code de conduite et d'éthique](#) de CE, ainsi que la [Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif](#) pour vous familiariser avec la gouvernance et les opérations de CE en vue de leur application.

## Compétences des candidates et candidats

Le comité des mises en candidature doit étudier les dossiers de tous les candidats et candidates proposés. Il fournit ensuite aux membres des différentes catégories une liste de candidates et candidats présélectionnés, en fonction des compétences recherchées et des besoins en matière de diversité de CE, de la communauté servie, et de l'équilibre entre les nouveaux administrateurs et administratrices et les administrateurs et administratrices expérimentés. Les compétences recherchées comprennent, sans s'y limiter, la communication numérique, la technologie, la collecte de fonds, le marketing, le développement du sport, l'entraînement, la compétition, la gestion des risques, la gouvernance et les finances. Le comité des mises en candidature doit respecter les politiques approuvées par le conseil d'administration en ce qui concerne les exigences en matière de diversité, d'indépendance et de représentation des athlètes au sein du conseil d'administration.

Cette liste de candidates et candidats doit compter d'une à trois (3) personnes de plus que le nombre de sièges vacants. Une personne ne peut être admissible tant et aussi longtemps que le comité des mises en candidature n'a pas étudié son dossier et inscrit son nom à la liste des candidates et candidats. Le comité des mises en candidature se réserve le droit de suivre et vérifier l'exactitude de toute l'information contenue dans la demande.

## Admissibilité : paragraphe 4.5 des règlements administratifs

Sous réserve des dispositions de la Loi et des règlements administratifs, une ou un membre qui (i) est légalement autorisé à conclure des ententes, (ii) est admissible à agir comme administratrice ou administrateur d'un organisme de charité enregistré, (iii) n'est pas une ou un employé de CE ou d'un organisme affilié reconnu, et (iv) détient la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, peut être élu ou nommé administrateur ou administratrice, compte tenu : (A) les administrateurs et administratrices ne participent à aucun comité des opérations de CE et B) une administratrice ou un administrateur ne peut être membre d'une catégorie de membres avec droit de vote, sauf si son mandat se termine et qu'il ou elle ne se présente pas pour une réélection. Dans un tel cas, il ou elle peut être membre d'une telle catégorie lors de l'assemblée des membres avec droit de vote où son mandat prend fin. Tout membre d'un comité des opérations ou d'une catégorie de membres avec droit de vote qui est élu comme administratrice ou administrateur doit renoncer à sa participation à un comité ou son adhésion, selon le cas, dans les dix (10) jours suivant la plus tardive de ces dates : (i) la date de l'élection ou (ii) la date où cette personne a exprimé son consentement à occuper le poste d'administratrice ou d'administrateur, conformément à la Loi.



## Mises en candidature : paragraphe 4.6 des règlements administratifs

Les participantes et participants inscrits doivent présenter leurs candidates et candidats au comité des mises en candidature, conformément aux politiques, aux procédures et aux échéanciers de mise en candidature de CE. Ils et elles doivent également joindre une confirmation écrite de la candidate ou du candidat exprimant sa volonté de se présenter pour ce poste, ainsi qu'un profil détaillé de cette dernière ou de ce dernier.

Veillez noter que les dossiers de candidature demeurent strictement confidentiels et seront détruits une fois les résultats de l'élection confirmés.

## Dossiers de candidature

Le comité des mises en candidature étudiera seulement les dossiers de candidature qui comprennent les éléments suivants :

1. **Une lettre de motivation** (maximum d'une page - 500 mots) détaillant les raisons pour lesquelles vous souhaitez siéger au sein du conseil d'administration de CE et les avantages que vous apporteriez au conseil et à l'organisation.
2. **Un curriculum vitae (C.V.)** (maximum de cinq [5] pages) comprenant les informations suivantes : les coordonnées, le parcours scolaire, les expériences de travail, de bénévolat et de service communautaire, et les compétences linguistiques. Les C.V. seront distribués dans un premier temps aux membres du comité des mises en candidature. Les candidates et candidats ayant été approuvés durant le processus d'élection seront présentés aux membres avec droit de vote des catégories de CE durant la période de vote. Veuillez ainsi porter une attention particulière aux éventuels renseignements personnels ou confidentiels pouvant y apparaître **avant** de soumettre votre dossier de candidature.
3. **Grille de compétences complète** – Le dossier de candidature comprend une grille de compétences qui énumère un grand nombre de compétences représentant un atout au poste d'administrateur ou d'administratrice. Vous devrez vous autoévaluer à l'aide de la grille de compétences et la joindre à votre candidature. Vous trouverez le fichier Excel contenant la grille dans l'onglet de gauche du présent dossier de candidature. Veuillez la remplir et l'envoyer par courriel à [nominations@equestrian.ca](mailto:nominations@equestrian.ca) durant la période précisée dans le courriel.
4. Votre formulaire de candidature et d'acceptation **dûment rempli et signé**.
5. Les liens vers vos **profils sur les réseaux sociaux** (facultatif).

## Questions

Pour toute question à propos des dossiers de candidature, veuillez communiquer avec Wayne Burwash, président du comité des mises en candidature, par courriel à [nominations@equestrian.ca](mailto:nominations@equestrian.ca).

Veillez envoyer votre dossier de candidature complet avant le **1<sup>er</sup> mai 2023 à 16 h (HE)** à l'attention de Wayne Burwash, président du comité des mises en candidature, par courriel à [nominations@equestrian.ca](mailto:nominations@equestrian.ca).



## Dates importantes

**26 mars 2024**

Ouverture de la période d'appel de candidatures.

**1<sup>er</sup> mai 2024**

La période d'appel de candidatures prend fin à 16 h (HE).

**21 et 22 mai 2024**

Les candidat(e)s retenu(e)s sont passés en entrevue par téléconférence.

**17 juin 2024**

La liste des candidat(e)s est publiée.

**Du 22 au 26 juillet 2024**

Les membres avec droit de vote sont invité(e)s à se prononcer.

**19 août 2024**

Les résultats des élections sont annoncés.

**\*Du 29 juillet au 2 août 2024**

**\*\*Un deuxième vote a lieu en cas d'égalité des voix.**

**\*26 août 2024**

**\*\*Les résultats du deuxième vote sont annoncés (le cas échéant).**

**17 septembre 2024**

Les administrateur(-trice)s sont présenté(e)s aux membres de CE à l'assemblée générale annuelle (AGA) de CE.

## Formulaire de candidature et d'acceptation

---

Nom du (de la) candidat(e), en **lettres moulées**

---

Numéro du (de la) participant(e) inscrit(e) OU nom de l'affiliation équine du (de la) candidat(e) (**facultatif**)

---

Candidature proposée par (**en lettres moulées**)

---

Numéro du (de la) participant(e) inscrit(e) ou de la personne proposant la candidature (**facultatif**)



Chères, chers membres du comité des mises en candidature,

Par la présente, je souhaite poser ma candidature au poste de membre du conseil d'administration de Canada Équestre (CE). J'affirme soutenir la vision et la mission de CE. J'accepte cette mise en candidature et, si l'on m'élit, j'exercerai mon mandat et m'engagerai à soutenir et à être lié aux politiques de CE.

Je souhaite que ma candidature au conseil d'administration de CE soit prise en considération pour un mandat de trois (3) ans. Je sais que, si l'on me convoque en entrevue, les entrevues seront menées de 17 h à 20 h (HE), les **21 et 22 mai 2024**. Je m'engage à me rendre disponible à ces dates pour un entretien par téléconférence (**la date et les heures précises des entrevues seront fixées et communiquées par le comité des mises en candidature avant le 15 mai 2024**).

Je comprends que tous les résultats d'élection seront rendus publics, et je l'accepte.

Je certifie que je remplis tous les critères d'admissibilité au poste d'administrateur d'une organisation à but non lucratif, y compris ceux fixés par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. J'autorise CE à vérifier l'exactitude de mon dossier de candidature et accepte de collaborer et de remplir tout document que CE pourrait raisonnablement demander pour confirmer l'exactitude de toute information contenue dans les présentes.

J'atteste, au mieux de mes connaissances, que les renseignements fournis dans ce dossier de candidature sont véridiques, exacts et complets.

---

Signature du (de la) candidat(e)

---

Nom du (de la) candidat(e) en lettres moulées

---

Date